

# PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR

Kino  
Québec

UNITÉ RÉGIONALE  
LOISIR &  
SPORT  
CÔTE-NORD

## DÉPENSES

Les activités physiques, qui comprennent le plein air, le loisir physiquement actif et le sport, font référence à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et entraîne une dépense énergétique. Pour leur part, les activités de plein air désignent une activité physique, non motorisée et sans prélèvement (ex. : pêche, chasse, etc.), pratiquée à l'extérieur, dans un rapport dynamique et harmonieux avec des éléments de la nature.

## DÉPENSES ADMISSIBLES ET EXEMPLES

### Nécessaires à la réalisation du projet et liées aux aspects suivants

- L'achat ou la location de matériel ou d'équipement permettant la pratique d'activités physiques, de sports, de plein air et de loisir physiquement actif;
  - Ski, raquette, casque de sécurité, veste de flottaison etc.
  - Sac à dos, tente, tapis de sol, bâche, lampe frontale, boussole etc.
  - Tapis de yoga, ballon, but, panier etc.
  - Articles pour jouer dans la neige, support pour aide au patinage etc.
  - Matériel de réparation et d'entretien d'équipement d'activité physique (ex: appareil pour aiguiser les patins) et frais d'entretien;
  - Ensembles de pluie (habit et bottes)
  - Chronomètre, système de chronométrage, tableau indicateur etc.
  - Système de son (si essentiel à la pratique d'activité physique. Ex: musique zumba).
  - Remorque pour transporter l'équipement.
- Les frais de réparation ou de remise à neuf d'équipement sportif et de plein air;
- Les frais relatifs à l'organisation et à la tenue d'activités ou d'événements offerts au plus grand nombre de citoyennes et citoyens;
  - Location de salles/locaux
  - Installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (Ex: chapiteau en cas de pluie)
  - Achat/location de matériel et équipement (Ex: structure gonflable, trampoline «bungee»).
  - Publicité, graphisme, promotion, impression, placement publicitaire;



## DÉPENSES ADMISSIBLES ET EXEMPLES- Suite

- Les frais relatifs à l'aménagement ou au réaménagement d'un espace public;
  - Matériaux pour la réalisation des travaux d'aménagement;
  - Ressources humaines (salaire) pour la réalisation des travaux;
  - Location ou achat d'équipement ou d'outils pour la réalisation des travaux;
  - Module de jeux, balançoire, mur d'escalade, piste d'hébertisme etc.
  - Lignage, panneaux de signalisation;
  - Système d'éclairage (uniquement pour permettre d'allonger les heures de pratique)
  - Location ou achat d'équipement pour l'entretien des pistes, sentiers etc.;
  - Achat ou fabrication d'un petit cabanon pour l'entreposage de matériel ou d'équipement;
- Les frais de transport visant à se rendre sur un lieu de pratique;
  - Frais d'essence, location d'autobus ou autre moyen de locomotion;
  - Frais d'entrée (tarif de groupe);
- Les frais d'accès ou d'hébergement en camping (en tente) pour la réalisation d'activités physiques ou de plein air de groupe (Ex: tarifs de groupe)
  - Location d'équipement
- Les frais de main-d'œuvre (avantages sociaux compris), répondant aux objectifs suivants :
  - L'animation d'une activité physique;
  - L'encadrement d'une activité physique;
  - Le temps de libération d'une enseignante ou d'un enseignant pour réaliser une activité avec ses élèves;
  - La réalisation de travaux d'aménagement ou de réaménagement d'espaces publics.
  - La promotion des lieux de pratique, des activités ou des événements, conduite de l'autobus;



## DÉPENSES NON ADMISSIBLES ET EXEMPLES

- Les dépenses destinées exclusivement à un citoyen ou à un participant;
  - Médailles, bourses, souliers, montre, articles promotionnels, prix, uniformes d'équipe sportive, frais d'entrée individuel, etc.
- Les frais d'hébergement (à l'exception des frais de camping en tente lors d'une sortie de plein air de groupe);
- L'achat de produit, matériel ou équipement relatif à l'alimentation ou à l'hydratation;
  - Bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture etc.
- Les dépenses non essentielles à la pratique de l'activité physique et de plein air contribuant uniquement à l'amélioration de l'ambiance;
  - Ipad, système électronique
  - Mobilier ou équipement (Ex: table, banc, toilette, abreuvoir, poubelle, abri solaire etc.;
  - Construction d'un chalet ou d'une bâtisse;
  - Table de billard, jeu de fléchettes, etc.;
- Les dépenses relatives à la sécurité;
  - Dossards, radios, trousse de premiers soins, caméras, drapeaux, surveillance d'un lieu de pratique, géoréférencement d'un site, etc.
- L'achat d'un terrain, élaboration de plans et devis;
- La partie de la taxe de vente du Québec et la partie de la taxe sur les produits et services ainsi que les autres coûts pour lesquels le bénéficiaire (ou une tierce partie) a droit à un remboursement;
- Les frais de douane et de livraison;
- Les frais engagés avant le dépôt de la demande au PAFILR;
- La valeur des matériaux usagés, recyclés ou récupérés sur place, le cas échéant;
- les frais d'exploitation et les frais juridiques;
- La rémunération versée à un lobbyiste;
  - Salaire pour la coordination de l'événement;
- Les frais d'intérêts sur le financement temporaire;
- Les frais et les honoraires inhérents à l'obtention d'un financement temporaire ou permanent, notamment les frais d'analyse et d'étude de dossier;
- Les frais d'assurance;
- Les frais de développement d'une application ou d'un site web;

Vous avez encore des questions quant à l'admissibilité de votre projet, communiquez avec:

Jessie Tanguay  
tanguay.jessie@urlscn.qc.ca  
418 296-5774